



ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 26/09/2022, M. le Maire de la **COMMUNE D'UZES** a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la COMMUNE D'UZES.

Cette enquête publique se déroulera au siège de la commune, à l'Hôtel de Ville d'UZES, 1 place du Duché, pendant une durée de 33 jours consécutives du :

Lundi 17 octobre 2022 à 8h00 au vendredi 18 novembre 2022 à 17 h 00

Elle concerne le Règlement Local de Publicité, document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.

Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur CHAPELLE François en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable, en version informatique sur le site internet de la collectivité :

<https://www.uzes.fr/demarches/habitat-logement-et-urbanisme/reglement-local-de-publicite-rlp-de-la-commune-duzes> ;

en version papier au siège de la COMMUNE D'UZES, service urbanisme de Hôtel de Ville, 1 place du Duché, 30700 UZES, du mardi au jeudi de 13h30 à 17h, le vendredi de 13h30 à 16h30.

Toute information peut être demandée auprès de Mme Marion FRAMENT, Service urbanisme : Tél : 04.66.03.47.44, email : urbanisme@uzes.fr

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la MAIRIE D'UZES, salle des commissions, aux jours et heures suivants :

Le lundi 17 octobre 2022 de 8h00 à 12h00

Le mercredi 9 novembre 2022 de 8h00 à 12h00

Le vendredi 18 novembre 2022 de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- **par voie postale** en adressant un courrier à M. le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : Hôtel de Ville, 1 place du Duché, 30700 UZES ;

- **par courrier électronique à l'adresse suivante** : rlp@uzes.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire de la COMMUNE D'UZES dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public en MAIRIE D'UZES, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune :

(<https://www.uzes.fr/demarches/habitat-logement-et-urbanisme/reglement-local-de-publicite-rlp-de-la-commune-duzes>) pendant un an.

Le projet d'élaboration du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - est soumis pour approbation au Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la COMMUNE D'UZES. (EP14112)